Brevet de Technicien Supérieur

Bâtiment

par la voie de l'apprentissage

Lycée Jean MOULIN
1, Place Jean Moulin - BP13049- 49017 ANGERS CEDEX 02
TÉL. 02 41 96 63 60 – Fax 02 41 96 63 51
Site Internet : http://jean-moulin.e-lyco.fr

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le titulaire du brevet de technicien supérieur BÂTIMENT est amené à exercer son métier dans les domaines du gros oeuvre et du second oeuvre du bâtiment. Il intervient à tous les niveaux depuis la conception de solutions techniques jusqu'à la réception des ouvrages.
Il sait :
- concevoir des solutions techniques depuis l'explicitation du besoin jusqu'à la définition détaillée, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation ;
- concevoir, avec ou sans assistance numérique, le processus de réalisation d'un ouvrage ;
- valider et optimiser techniquement et économiquement la relation «ouvrage-procédés-matériaux», notamment dans le cas des interfaces entre gros oeuvre et corps d'état secondaires et techniques;
- piloter un chantier en garantissant l'avancement, la qualité, la sécurité ;
- gérer un chantier, sur les plans humain, matériel, économique et environnemental ;
- apporter une réponse technique et économique à une demande.

Le jeune titulaire d'un brevet de technicien supérieur **BÂTIMENT**, aux termes de la convention collective nationale « Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise » est classé au niveau E, lorsqu'il entre dans la profession.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Selon la taille de l'entreprise, le titulaire du brevet de technicien supérieur **BÂTIMENT** exerce tout ou partie de ses activités en bureau d'études, dans un service méthodes ou travaux, et sur chantier.

Au sein d'entreprises artisanales ou PME, il peut exercer de façon autonome des activités concernant à la fois la conception, la préparation, l'organisation et le suivi des chantiers. Ces activités peuvent l'amener à occuper les fonctions de chef de chantier, de conducteur de travaux, de chargé d'affaire, de responsable de projets, voire d'adjoint au dirigeant de l'entreprise.

Dans les grandes entreprises, il est plus spécialisé et travaille au bureau d'études, au bureau des méthodes, en conduite de travaux,ou sur chantier, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique.

Dans un bureau d'études techniques ou de maîtrise d'oeuvre, il peut occuper des fonctions de dessinateur-projeteur, calculateur et peut évoluer vers un poste de chargé d'affaires après quelques années d'expérience.

Dans tous les cas, le métier s'exerce en relation avec des partenaires de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, des co ou sous-traitants, et avec tout autre spécialiste de l'acte de construire.

Le titulaire du brevet de technicien supérieur **BÂTIMENT** maîtrise l'utilisation de l'informatique à des fins de communication, de conception de solutions techniques, d'élaboration des procédés de réalisation et d'exploitation de logiciels spécialisés (gestion de chantier, calcul de devis,..).

Le titulaire du brevet de technicien supérieur **BÂTIMENT** trouve des débouchés dans des entreprises très diversifiées (entreprises artisanales, PME, grandes entreprises du bâtiment et de l'ingénierie). Elles ont comme principaux marchés :
- la construction de maisons individuelles,
- la maintenance et la réhabilitation du cadre bâti,
- la construction neuve (logement, tertiaire, industrielle, ...)
- les études,
- la coordination et le pilotage d'opération
- le contrôle technique.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

La formation par la voie de l'Apprentissage est une formation en Alternance.

Le jeune (âgé de 16 à 29 ans) va alterner durant 2 années ses lieux de formation professionnelle selon un rythme d'environ 1 mois en entreprise et 1 mois au lycée.

Son statut de **jeune salarié** ayant signé un contrat d'Apprentissage lui permet de bénéficier d'un salaire et d'une carte nationale d'Apprenti.

Les conditions pour être apprenti :

Etre âgé de 16 ans au moins dans l'année et ne pas avoir atteint l'âge de 30 ans à la date de signature du contrat.

Trouver un maître d'apprentissage dont l'activité de l'entreprise doit être en correspondance DIRECTE avec le diplôme envisagé.

Les jeunes sont salariés d'entreprise, et bénéficient à ce titre des protections sociales garanties par les Conventions Collectives du Bâtiment et des Travaux Publics. Ils sont des apprentis BTS du Bâtiment au sein de leur entreprise.

LES ENSEIGNEMENTS

La durée de formation est de **2 ans.**

HORAIRES HEBDOMADAIRES

Enseignement Général	13 heures	Français : 4 heures, Langue Vivante : 2 h., Mathématiques : 4 h., Sciences Physiques : 3h
Enseignement Professionnel	22 heures	Etude des constructions Coordination de travaux Réalisation des ouvrages: projet de bâtiment essais, mesures, contrôles Economie et gestion de l'entreprise
TOTAL :	35h	

L'outil informatique est intégré au travail des étudiants qui disposent à plein temps d'un réseau d'ordinateurs équipés de logiciels professionnels. La démarche BIM est au cœur de la formation.
L'ensemble de leurs activités au sein de leur entreprise, donnera lieu à la rédaction d'un rapport d'activités qui sera soutenu devant un jury, dans le cadre de l'examen.

POURSUITE D'ETUDES

Formations universitaires : Master Génie Civil et Bâtiment/ Licence professionnelle